

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE LA REUNION 2020.

La Ligue du Sport Automobile de La Réunion (LSAR) organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de karting de La Réunion 2020. La LSAR est responsable de l'organisation du Championnat. Seul le règlement de la Ligue visé par la FFSA fera foi.

Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la Fédération Française du Sport Automobile via le Bulletin FFSA. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la réglementation FFSA (Réglementation CIK-FIA et Annexes FFSA).

RÈGLEMENT SPORTIF

Ce Championnat se déroule en une série de 4 (Quatre) épreuves, sur une période allant d'Avril 2020 à décembre 2020 et dont les deux premières sont qualificatives pour les Championnats de France.

6 catégories fédérales sont enregistrées pour ce championnat 2020: Junior, Cadet, Nationale, KZ2, KZ 2 Master et KZ 2 Gentleman. Concernant la catégorie KZ 2 Gentleman, un minimum de 3 pilotes au départ d'une épreuve est impératif pour un classement séparé. A défaut, les pilotes de la catégorie KZ 2 Gentleman seront mélangés à la catégorie KZ 2 Master, et il n'y aura pas de classement séparé. En coupe de Marque, 2 catégories sont enregistrées: Rotax Max et Rotax Master. Pour cette dernière catégorie (Rotax Master), un minimum de 3 pilotes au départ d'une épreuve est impératif pour un classement séparé. A défaut, la catégorie Rotax Master sera mélangée à la catégorie Rotax Max, sans classement séparé.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA .

RÈGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting. Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Le championnat de Ligue de La Réunion 2020 se déroulera en plusieurs Compétitions.

| Dates | Lieu | ASK |
|------------------|----------|------|
| 11-12 avril 2020 | Jamaïque | LSAR |
| 30-31 Mai 2020 | Jamaïque | LSAR |

| | | |
|---------------------|-----------|------|
| 3-4 Octobre 2020 | Jamaïque | LSAR |
| 12-13 décembre 2020 | Le Tampon | KCB |
| | | |
| | | |

5) La Compétition aura le statut de « course club » essentiellement pour des raisons administratives et financières liées uniquement à l'organisation des épreuves. En dehors de ces raisons, la réglementation de type compétition nationale s'applique.

6a) Chaque compétition comportera une pré-finale (les positions au départ seront déterminées par le classement de (ou des) la manche (manches) qualificative(s) et une finale (les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale).

6b) Déroulement de la compétition :

| Intitulé | Catégorie | Durée |
|------------------------|-------------------------------------|--|
| Chronos | Toutes catégories | 10 minutes |
| Manches Qualificatives | <u>Minimes</u> Toutes catégories | 10 kms / 8 kms si pluie 10 kms / 8 kms si pluie |
| Pré-Finale | <u>Minime</u> Autres catégories | 12 kms / 10 kms si pluie 17 kms / 14 kms si pluie |
| Finale | <u>Minime</u> Autres catégories | 12 kms / 10 kms si pluie 17 kms / 14 kms si pluie |

IMPORTANT : l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment par un communiqué, la distance de chaque manche en fonction des conditions essentiellement liées à la sécurité ou dans l'intérêt de la manifestation.

CLASSEMENT

Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

| | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| 50 points au 1 ^{er} | 19 points au 7 ^{ème} | 13 points au 13 ^{ème} | 7 points au 19 ^{ème} |
| 40 points au 2 ^{ème} | 18 points au 8 ^{ème} | 12 points au 14 ^{ème} | 6 points au 20 ^{ème} |
| 32 points au 3 ^{ème} | 17 points au 9 ^{ème} | 11 points au 15 ^{ème} | 5 points au 21 ^{ème} |
| 26 points au 4 ^{ème} | 16 points au 10 ^{ème} | 10 points au 16 ^{ème} | 4 points au 22 ^{ème} |
| 22 points au 5 ^{ème} | 15 points au 11 ^{ème} | 9 points au 17 ^{ème} | 3 points au 23 ^{ème} |
| 20 points au 6 ^{ème} | 14 points au 12 ^{ème} | 8 points au 18 ^{ème} | 2 points au 24 ^{ème} |
| 1 point au-delà du 24 ^{ème} | | | |

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

7b) Disqualification: tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points. Chaque

pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale (voir art. 7 a). Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats (pré-finale et finale). Aucun résultat ne sera donc décompté.

7d) En cas d'ex æquo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes pour les championnats de France pour le 08 juin 2020.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2020, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie. Il ne lui sera pas autorisé de concourir dans 2 catégories lors d'une épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, K22 / K22 Master / K22 Gentleman, devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux deux épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux deux épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9g) Le Président de la Ligue disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue, n'ayant pas participé à tout ou partie des deux premières journées du Championnat de Ligue, qualificatives pour le Championnat de France.

9h) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

| Catégorie | Type Moteur | Nombre | Plombage Moteur |
|---|------------------|--------|-----------------|
| Minime | Micromax | | Non |
| Cadet | ROTAX Mini Max | | Non |
| Nationale | ROTAX J125 Max | | <u>Non</u> |
| KZ2 /KZ2Master/KZ2Gentleman | CIK-FIA | | <u>Non</u> |
| ROTAX MAX/ ROTAX MASTER (Coupe de Marque) | ROTAX EVO RACING | | <u>Non</u> |

CHÂSSIS – MOTEUR- PNEUMATIQUE.

10b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur non plombé en catégorie Minime, Cadet et Nationale (voir tableau ci-dessus).

10c) Pour les catégories Minime, Cadet et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Référent Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série, pénalité de 5 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries, pénalité de 3 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

Pour les autres catégories (fédérales et Coupe de Marque), chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis.

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

PNEUMATIQUE

Pour toutes les catégories (fédérales et Coupe de Marque), les marques, références et normes des pneus devront être strictement conformes à la réglementation FFSA 2020.

10e) Pour les 4 épreuves du championnat en catégories Minime, Cadet un pilote ne pourra disposer que de 3 pneumatiques slick avant et 3 pneumatiques slick arrière en gestion libre par journée.

Pour les 4 épreuves du championnat en catégorie Nationale un pilote ne pourra disposer que de 3 pneumatiques slick avant et 3 pneumatiques slick arrière en gestion libre par journée. Il en sera de même pour les pneumatiques pluies. Les pneus pluies (3 av et 3 arr maximum par week end) devront être enregistrés à chaque épreuve.

Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneumatiques slick avant et 3 pneumatiques slick arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneumatiques pluies (3 av et 3 arr maximum) qui devront être enregistrés à chaque épreuve.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2020 de la Coupe de Marque sera appliquée.

Tableau récapitulatif :

| | | | Minime | Cadet | Nationale | Senior Master Gentleman | KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman |
|---|-------|----------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Essais libres + warm up | PLUIE | Quantité | | | | | |
| | SLICK | Quantité | | | | | |
| Essais chronom étrés + manches + phases finales | PLUIE | Quantité | | | 3 av+ 3 arr | 3 av + 3 arr | 3 av + 3 arr |
| | SLICK | Quantité | 3 av + 3 arr | 3 av + 3 arr | 3 av + 3 arr | 3 av + 3 arr | 3 av + 3 arr |
| Gestion des pneumatiques | | | libre | libre | libre | libre | libre |
| Observations | | | | | | | |

10f) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g) Les numéros pourront être fournis par la Ligue lors de la première compétition.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E10 (ancienne appellation SP 95), vendu à la pompe, exception faite pour les catégories KZ2.KZ MASTER/GENTLEMAN où il pourra être porté à un indice d'octane de 102,5 vu la qualité du carburant différente à La Réunion. Le carburant devra obligatoirement être conforme aux normes CIK.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SÉCURITE GÉNÉRALE :

12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, de Séances Chronométrées, de (s) Manche(s) Qualificatives, d'une pré-finale et d'une phase finale.

13b) La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

13c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs ou par le Directeur de course faisant office.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

13d) Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 08 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13e) Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, Sénior / Master / Gentleman, KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

13f) Principe de déroulement. L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manche qualificative, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera une manche (ou plusieurs) qualificative(s). Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article du présent règlement.

13g) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

13h) Manches qualificatives

Création de séries si nécessaire.

En fonction du nombre de concurrents, ceux-ci seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Série A

Série B

Série C

1^{er} chrono2^{ème} chrono3^{ème} chrono4^{ème} chrono5^{ème} chrono6^{ème} chrono

13i) Places de départ pour les manches qualificatives.

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

13j) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

| | | | | | | |
|----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| 3 séries | A contre B | A contre C | B contre C | | | |
| 4 séries | A contre B | C contre D | A contre D | | | |
| | B contre C | A contre C | B contre D | | | |
| 5 séries | D contre E | A contre B | C contre D | A contre E | | |
| | B contre C | A contre D | B contre E | A contre C | B contre D | C contre E |

13k) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé à (ou aux) la manche(s) qualificative(s), la non-participation ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs (ou du Directeur de course).

13l) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre de départ de la pré-finale.

14 m). Drapeaux : pour les courses se déroulant sur un circuit occasionnel, et uniquement sur celui-ci, le drapeau bleu et rouge (double diagonale) sera présenté au pilote (avec son numéro) sur le point d'être doublé ou quand il a été doublé.

GRILLE DE DÉPART

14) Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PROCÉDURE DE DÉPART

15) Article 2.20 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

17) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

18) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVÉE

19) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PARC FERMÉ

20) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

INCIDENTS

21) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

RECLAMATIONS- DELAIS

22). Article 40-41 de l'Annexe Sportive FFSA au Règlement CIK-FIA 2020.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

23) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de sa Ligue.

L'engagement aux courses du Championnat de Ligue 2020 est fixé à **100 euros** par épreuve se déroulant sur le circuit permanent de la Jamaïque et à **140 euros** pour l'épreuve se déroulant sur le circuit occasionnel du Tampon.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

24) Nombre de participants : les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

25) Rapport de clôture : les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel: le Président de Ligue devra impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux deux épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le 08 juin 2020.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

26) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur. Les pilotes devront se présenter IMPERATIVEMENT en combinaison de course. A défaut, aucun prix ne sera remis en l'absence de combinaison.

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

27) Une remise de prix sera organisée par la Ligue du sport Automobile de La Réunion en fin de saison. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue.